

AVIS PUBLIC

Outremont
Montréal 

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, secrétaire de l'arrondissement d'Outremont :

- 1° que lors de sa séance ordinaire tenue le 7 juillet 2008, le conseil de l'arrondissement a adopté le **Règlement autorisant un emprunt de 260 000 \$ pour la réalisation du programme de protection des bâtiments de l'arrondissement (Théâtre Outremont)** (AO-75);
- 2° que conformément aux articles 556 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), ce règlement a été soumis à l'approbation de la ministre des Affaires municipales et des Régions;
- 3° que ce règlement a été réputé approuvé par les personnes habiles à voter à la suite de l'ouverture d'un registre à cet effet le 17 juillet 2008;
- 4° qu'en date du 2 septembre 2008, la ministre des Affaires municipales et des Régions a approuvé ce règlement.

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement au secrétariat d'arrondissement situé au 543, chemin de la Côte-Sainte-Catherine à Outremont du lundi au vendredi de 8 h à 16 h 30 et le vendredi de 8 h à 13 h.

DONNÉ à Outremont, ce onzième jour du mois de septembre de l'an deux mille huit.

Le secrétaire de l'arrondissement,

Me Marie-France Paquet

